



CATÉGORIE SUP



Article 1 : objet

Le concours « **Les Génies de la construction** », créé en 2005 sous le nom de Batissiel, rénové à la session 2018 est le concours de « **l'aménagement et de la gestion intelligente des territoires** ». Il vise à encourager la créativité et valoriser sa transposition concrète par un travail collectif d'élèves ou d'étudiants qui traitent et illustrent des problématiques liées aux enjeux de la construction et de l'aménagement des territoires. Il est destiné aux élèves de collège et de lycée, ainsi qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur.

Ce concours apporte une contribution à l'éducation, à l'orientation, à la citoyenneté, pour accroître la culture générale des élèves et des étudiants, les sensibiliser aux secteurs de la construction de bâtiments et d'infrastructures et aux concepts plus généraux de **développement durable** et de **transition écologique**.



Une production d'équipe sur un projet de construction

Ce concours récompense le travail collectif et collaboratif d'une équipe d'élèves ou d'étudiants idéalement encadrés par un enseignant, pour une production relative à la réalisation d'une construction ou d'un aménagement du territoire (maquette physique et/ou virtuelle, production numérique, ...) au service d'un patrimoine bâti plus durable et plus responsable.



Un travail qui favorise la créativité et l'innovation

La proposition sera appréciée pour sa créativité, son caractère réalisable et la mise en avant d'innovations liées aux solutions constructives, aux matériaux, à l'énergie et aux nouvelles technologies numériques.



Un travail qui favorise l'interdisciplinarité

La participation au concours est l'occasion de faire travailler ensemble des élèves ou étudiants de formations différentes, en mobilisant des savoirs et savoir-faire de plusieurs disciplines pour mener à bien un projet.



Article 2 : organisateurs

Le concours est organisé par le Ministère de l'Éducation nationale, la Fondation École Française du Béton (EFB), la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP) et l'Association pour la Connaissance des Travaux Publics (Asco-TP) en partenariat avec l'Association nationale pour l'Enseignement de la Technologie (ASSETEC), l'Association des Professeurs des Métiers du Bâtiment et Travaux Publics (APMBTP), l'Association Universitaire de Génie Civil (AUGC) et l'Association de l'architecture et des bétons (BETOCIB).



Article 3 : participants

Le concours comprend 4 catégories :

- catégorie « Collège » pour les équipes constituées d'élèves du **cycle 4** ;
- catégorie « Pro » pour les équipes constituées d'élèves de **SEGPA, d'EREA et de 3^e prépa métiers**;
- catégorie « Lycée » pour les équipes constituées d'élèves du **cycle terminal** ;
- catégorie « Sup » pour des équipes constituées d'élèves et étudiants de l'Enseignement supérieur (**STS, IUT, Université, École d'Ingénieur, etc.**) des filières Génie Civil, Bâtiment, Travaux Publics, Eco-construction et bi-cursus architecte/ingénieur. Les sujets en rapport avec la spécialité concernée sont à privilégier.

L'inscription au concours est gratuite. Les équipes constituées d'élèves ou d'étudiants peuvent être inscrites dans un établissement de France Métropolitaine, des DROM-COM ou dans un établissement d'enseignement français à l'étranger.



Article 4 : déroulement

Le concours est organisé en plusieurs étapes :

- **Dépôt du dossier sur la plateforme du concours avant le 3 mai 2024 à midi.**
- Sélection par le jury des équipes qui participeront à la finale nationale début Juin.
- Présentation orale du projet au jury lors de la finale nationale.
- Classement et remise des prix.

Les modalités de dépôt des dossiers seront précisées en février-mars 2024 aux équipes inscrites.



Article 5 : production attendue

La production attendue par le jury répond aux problématiques générales de développement durable et de transition écologique pour l'aménagement et la gestion intelligente des territoires, à travers une ou plusieurs des composantes suivantes :

- l'habitat ;
- les activités humaines (culture, industrie, éducation, santé, commerce, agriculture, loisirs...);
- la mobilité et les déplacements dans les territoires (pont, route, voie ferrée...);
- la préservation de l'environnement, y compris la gestion de l'eau et des déchets ;
- les énergies, locales et renouvelables ;

- ...

Pour plus d'informations : https://lesgeniesdelaconstruction.fr/linkedin_idees.php

Le jury sera particulièrement attentif aux possibilités de réalisation ainsi qu'aux expérimentations conduites. Il attend une production qui tienne compte des éléments suivants :

- le contexte du projet ;
- la présentation de l'équipe ;
- la justification des solutions constructives, du choix des matériaux (propriétés, composition, innovations, durabilité, mixité...) et des procédés de construction suivant le projet (dimension architecturale ; choix techniques, économiques et environnementaux, prise en compte de l'accessibilité des bâtiments et des infrastructures) ;
- la production de notes de calcul et de dimensionnements ;
- la mise en valeur de la créativité et des innovations, en faisant état des démarches entreprises ;
- une utilisation des outils numériques pour simuler des comportements de matériaux et/ou de solutions techniques, de structures, pour piloter des systèmes, etc. ;
- une transposition concrète par une maquette physique de tout ou partie du projet (architecturale, de présentation ou expérimentale), ou une maquette virtuelle de l'ensemble du projet (démarche BIM) ;
- la mise en avant d'éventuels partenariats avec des professionnels, des établissements de formations, des fédérations professionnelles départementales ou régionales ;
- une bibliographie (les sources des documents exploités, images, graphiques... doivent être citées) ;
- une orthographe maîtrisée.

La production attendue se traduit par un dossier numérique (2 Go max.) comprenant **obligatoirement TOUTES les pièces suivantes (de 1 à 4) :**

1. un poster de présentation du projet et de l'équipe ;
2. une vidéo promotionnelle du projet de 3 minutes ;
3. un rapport (20 pages max. + annexes) intégrant l'ensemble des attentes du jury figurant ci-dessus ;
4. un recueil de visuels (rassemblés en un seul fichier) de la maquette physique ou virtuelle.

Tout dossier incomplet (pièces 1 à 4) ne sera pas pris en compte par le jury. Le jury sera également sensible au respect des consignes qui seront transmises le moment venu pour le télé-versement des fichiers.



Article 6 : le jury

Le jury est composé de représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, des associations d'enseignants ainsi que des entreprises de la construction.

Ce jury est souverain dans ses décisions et aucun appel ne pourra être fait.



Article 7 : finale nationale

Les équipes sélectionnées seront invitées à la finale nationale qui aura lieu le :

mercredi 5 juin 2024

La présentation orale des projets est de 10 min, suivie d'un échange avec le jury. Trois élèves au maximum représenteront l'équipe pour cet oral. Les enseignants et les autres membres de l'équipe pourront assister à la soutenance sans intervenir durant la prestation.

Les frais de déplacement de trois élèves ou étudiants au maximum seront pris en charge financièrement par les partenaires associés à l'organisation du concours suivant des modalités qui seront communiquées aux personnes concernées. Les élèves ou étudiants majeurs restent sous leur responsabilité ou sous celle de leur établissement s'ils lui en font la demande.



Article 8 : inscriptions

La date de clôture définitive des inscriptions est fixée au :

19 janvier 2024 à minuit



Inscription par internet :

Les inscriptions à ce concours se font sur l'un des sites suivants :

↳ <https://lesgeniesdelaconstruction.fr>

Ce site est aussi accessible à partir des liens suivants :

↳ https://eduscol.education.fr/sti/concours_examens/les-genies-de-la-construction-2024

↳ <https://eduscol.education.fr/sti/actualites/inscriptions-au-concours-les-genies-de-la-construction-session-2024>

et :

↳ <https://eduscol.education.fr/sti/domaines/technologie-au-college>

↳ <https://eduscol.education.fr/sti/domaines/enseignements-scientifiques-et-technologiques-en-cycle-terminal>

Rubrique : « Les génies de la construction 2024 »

La ou les adresses courriel mentionnées à l'inscription permettent à deux membres de l'équipe de recevoir les informations qui seront communiquées pour le suivi du concours. Un premier contact sera pris par mail dans la semaine qui suivra la clôture des inscriptions.



Article 9 : récompenses

Après délibération, un classement sera établi et le jury attribuera des prix et éventuellement des mentions.

Chaque primé se verra attribuer un lot sous forme de bons d'achat.

Aucune contrepartie financière ou aucun échange de lot ne sera pratiqué.

Un badge dématérialisé (Open Badge) sera envoyé à chaque participant et à chaque primé.

Article 10 : adaptations

Si des circonstances particulières notamment sanitaires l'y contraignent, l'équipe organisatrice du concours se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent concours.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation **sans restriction ni réserve** du présent règlement.

Article 11 : droits

Les participants à ce concours autorisent à **titre gracieux** et à des **fins pédagogiques** l'utilisation sans but lucratif des productions réalisées avec mention des auteurs.

Chaque participant aura la possibilité de communiquer son adresse électronique personnelle à l'organisation nationale afin de bénéficier d'un open badge de participation et éventuellement d'un open badge correspondant au prix qui lui aura été attribué. Les bénéficiaires de ces open badges recevront un message électronique d'Open Badge Factory les invitant à accepter, s'ils le souhaitent, l'Open Badge qui leur aura été délivré.

